



AVIS D'OUVERTURE

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31) organise pour les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade suivant :

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

pour 55 postes répartis comme suit :

Spécialité	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Musée	25	27	3	55

Conditions d'inscription

Concours externe	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p>
Concours interne	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^{ème} de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p>
Troisième concours	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant 4 ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ce concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>



Conditions d'inscription

Période de retrait du dossier d'inscription	Pré-inscription sur le site Internet (www.cdg31.fr) du 13 octobre au 18 novembre 2020 minuit ou retrait du dossier par voie postale par demande écrite adressée au CDG31 par voie postale uniquement, du 13 octobre au 18 novembre 2020 minuit, le cachet de la poste faisant foi
Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Jusqu'au 26 novembre 2020, sur l'espace nominatif sécurisé, ou Jusqu'au 26 novembre 2020 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour une transmission par voie postale au CDG31
Adresse du CDG organisateur	Centre de Gestion la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne 590 rue Buissonnière – CS 37666 31676 LABEGE CEDEX
Date et lieux de l'épreuve d'admissibilité	Jeudi 27 mai 2021 dans le département de la Haute-Garonne (lieux fixés ultérieurement par arrêté)